

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DE LABELLE



9 mars 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le neuf mars deux-mille-vingt (9 mars 2020) à dix-huit heures trente (18 h 30) à laquelle sont présents et forment quorum :

MME La conseillère Louise Gaudreau MM Le conseiller Réjean Nantel

Le conseiller Gaétan Marier Le conseiller Yvan Guindon

Sont absents: M. Le conseiller Patrice Charrette

Le conseiller Michel Lefebvre

Sous la présidence du maire, M. Robert Bergeron. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, secrétaire-trésorière et directrice générale.

La secrétaire-trésorière et directrice générale certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres du conseil le 5 mars 2020.

3. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la secrétaire-trésorière, le président déclare la séance ouverte. Il est 18 h 30.

4. RÉS. 051.03.2020 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par le conseiller Réjean Nantel APPUYÉE par le conseiller Yvan Guindon ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'adopter l'ordre du jour suivant:

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE 9 MARS 2020 À 18 H 30

ORDRE DU JOUR

- 1. Prière / Moment de réflexion
- 2. Présences
- 3. Ouverture de la séance
- 4. Adoption de l'ordre du jour
- 5. Administration, finances et ressources humaines
 - 5.1 Signature de la convention du programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques;



- 5.2 Modification de la résolution no. 028.02.2020 relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2020;
- 6. Période de questions et réponses
- 7. Levée de la séance

Adoptée

RÉS. 052.03.2020

5.1

SIGNATURE DE LA CONVENTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES SOUTENANT L'ÉVEIL À LA LECTURE, À L'ÉCRITURE ET AUX MATHÉMATIQUES

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux initiatives soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques (Programme), qui vise à appuyer le développement d'initiatives pouvant soutenir, de diverses manières, l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire, dans la perspective de les préparer à leur entrée à l'école et de contribuer ainsi à leur réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Labelle a présenté une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Louise Gaudreau APPUYÉ par le conseiller Gaétan Marier ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Labelle.

De confirmer que Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, est responsable du suivi du Programme pour un projet permettant de mettre en œuvre des activités et/ou des partenariats soutenant l'éveil à la lecture, à l'écriture et aux mathématiques chez les enfants d'âge préscolaire

Adoptée

5.2

RÉS. 053.03.2020

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NO. 028.02.2020 RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES 2020

CONSIDÉRANT QUE deux propriétés ont été retirées entre l'adoption de la résolution en titre et l'envoi de la liste officielle à la MRC des Laurentides;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Yvan Guindon APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal approuve le tableau modifié des inscriptions, afin qu'il soit identique à la liste officielle présentée, soit :



Matricule	Ancien cadastre	Lot rénové
0020-62-3076	40B-2, rang A, Canton Labelle	5 223 664
0028-89-1102	P-6, rang 12, canton La Minerve	5 224 713
0531-40-5922	40C-1, rang H, Canton Joly	5 224 362
1027-09-0635	P-306, Canton Village	5 010 638

Adoptée

6. PÉRIODE DE QUESTIONS ET RÉPONSES

Aucun citoyen n'est présent.

7. RÉS. 054.03.2020 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Gaétan Marier APPUYÉ par la conseillère Louise Gaudreau ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

Que la séance extraordinaire soit levée et terminée. Il est 18 h 37.